

Critères de tri Photographies nées numériques

Vous accumulez les photographies numériques dans les espaces de stockage de votre unité et vous désirez en archiver ?

Vous avez des photos se rapportant à :

- Des événements sociaux et culturels (congrès, colloques, sorties éducatives et sociales, fêtes, 5 à 7, cocktails, départs à la retraite) ;
- Des événements officiels en lien avec l'UdeM ;
- Une banque d'images servant à la promotion de vos activités.

La **DAGI** est responsable d'encadrer la gestion de l'information à l'Université de Montréal, qu'elle soit numérique ou papier.

Cet aide-mémoire vous aidera à trier vos photographies afin d'économiser de l'espace dans DocUM ou dans un autre espace de stockage de votre unité et de faciliter le processus d'archivage subséquent.

Dans la mesure du possible, nous vous recommandons de procéder à un premier triage dans les photographies prises ou reçues **sitôt qu'un événement est terminé**. Cela facilitera la consultation et l'opération d'archivage une fois que les photographies ne seront plus utiles dans l'unité.

Si vous désirez trier et archiver des photographies en format papier, veuillez consulter l'équipe de soutien de la DAGI en remplissant ce court formulaire : <https://limesurvey.umontreal.ca/176747?lang=fr> (choisissez la catégorie *Conseils en gestion de l'information*).

Critères de tri pour les photographies numériques

A. Originaux et copies, critères principaux

- Si une photographie est née numérique, éliminer les épreuves contact papier ou les copies de consultation.
- Éliminer les photographies qui font double emploi ou qui ont été prises en mode rafale.

B. Intelligibilité de l'information/Qualité du support

Éliminer les photographies possédant des défauts techniques importants, ex : flous involontaires, contraste uniformément pâle ou foncé, cadrage déficient, photographies présentant des défauts techniques.

C. Sujet

Critère le plus subjectif, mais également le plus important. Conserver les photographies qui témoignent de l'influence de l'UdeM tant sur le plan de l'éducation que sur celui de la vie scientifique, intellectuelle, sociale, économique, et culturelle de Montréal, du Québec du Canada ou d'ailleurs dans le monde

- **Histoire et développement des communautés de l'UdeM** (incluant, sans s'y limiter : les associations étudiantes, les Premiers peuples, les communautés culturelles ou les communautés marginalisées).

Critères de tri

Photographies nées numériques

- **Personnalités ayant marqué l'UdeM** (recteur et rectrice, officières et officiers, professeures et professeurs émérites, etc.)
- **Activités d'enseignement et de recherche de l'UdeM**
- **Rapport entre une personne physique ou morale et l'UdeM**

Sujets prioritaires :

- **Événement** : la photographie illustre une activité spécifique, soit par la présence d'affiches, panneaux, etc., ou encore de personnes se livrant à l'activité (sauf exception)
- **Architecture** : paysages, bâtiments extérieurs, bâtiments intérieurs, moyens de transport, etc.
- **Société** : genre, âge, ethnie, éléments socio-économiques véhiculés par les vêtements (tee-shirt imprimé, logos, etc.)
- **Corporation** : logos et partenaires commerciaux ou institutionnels, panneaux publicitaires, affichages commerciaux (abribus, pancartes, etc.)

Sujets secondaires :

- **Psychologie et esthétisme** : situation humoristique ou émotionnelle, cadrage particulier, mouvement des personnes, pose particulière, etc.
- **Série ou ensemble** : photographie redondante ou peu significative, mais qui est porteuse de sens si on peut la rattacher à un ensemble ou à une série, comme une mosaïque, une séquence de mouvement, une série d'objets promotionnels, etc.
- **Environnement** : situation météorologique, prise de jour/de nuit, saisons.

D. Identification

Conserver les photographies dont les éléments d'identification sont les plus complets et qui répondent à au moins un des critères d'identification suivants : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Dans quel contexte ? Par qui ?.

Si les photographies ne répondent à aucune de ces questions, il est préférable de les éliminer (l'absence de contexte rendant la compréhension des photographies impossible), à moins qu'elles correspondent de manière exceptionnelle à d'autres critères, comme l'ancienneté, l'originalité et la qualité esthétique.

E. Rareté/Originalité de l'information

Parmi les photographies, lesquelles : Témoignent d'une manière originale des activités du producteur du fonds ? Informent d'une manière originale les chercheurs ? Sont rares ?

- Si la valeur de témoignage des photographies est nulle, éliminer les photographies qui ne sont ni rares ni originales et/ou qui font double emploi avec des documents conservés dans d'autres fonds et collections. Il importe parfois de se questionner si vous êtes le détenteur principal.
- Au même titre, questionnez-vous sur la pertinence de conserver des photographies d'événements auxquels vous participez et dont vous n'êtes pas l'organisateur. Il se peut qu'une autre unité/école/département conserve une trace du même événement et que ce soit eux les détenteurs principaux.
- Éliminer les photographies redondantes ou doublons (copies ou prises de vue quasi identiques).

Critères de tri

Photographies nées numériques

F. Qualité de la photographie

Esthétique et signification dans l'histoire de l'art et des techniques photographiques. Questions à se poser :

- Est-ce que l'exploitation du sujet, le cadrage et la lumière de la photographie sont originaux ?
- Est-ce que l'exploitation du sujet, le cadrage et la lumière de la photographie témoignent d'une sensibilité particulière du photographe ?
- Est-ce que l'exploitation du sujet, le cadrage et la lumière de la photographie éveillent chez le spectateur des émotions rares ?

Conservez principalement les photographies qui présentent les meilleures aptitudes pour la diffusion ou les expositions (par exemple : résolution suffisante, absence de filigrane, etc.).

G. Communicabilité/Restrictions

Est-ce que des restrictions d'accès ou d'utilisation s'appliquent aux photographies ? Le cas échéant, est-ce que ces restrictions rendent la diffusion et/ou l'exploitation des photographies difficiles à gérer ?

H. Intention des acteurs dans la création des photographies

Ce critère est souvent difficile à évaluer, puisqu'il est relié au contexte de création des photographies, qui n'est pas toujours connu. Si possible, et s'il y a lieu, analyser les quatre intentions suivantes : intention du photographe, intention du sujet photographié (personne(s) physique(s)), intention du client ou du commanditaire de la photographie, intention de la personne qui regroupe les photographies et les commentent.

- Détruire les photographies servant d'aide-mémoire pour un usage limité dans le temps (un peu comme une capture d'écran). Ex : lorsqu'une photo est prise au lieu de transcrire des informations dont nous souhaitons nous souvenir, comme le branchement des fils d'une installation informatique lors d'un déménagement.
- Détruire les photographies servant à partager de l'information à autrui. Ex. : une photo d'un document papier à transmettre comme une pièce d'identité.

Prochaines étapes

- Une fois que vous aurez fait le tri de vos photographies, vous pourrez remplir le formulaire de l'équipe de soutien de la DAGI via ce lien : <https://limesurvey.umontreal.ca/176747?lang=fr>, en précisant la taille de vos fichiers, les formats, les types (extensions, etc.) dans la section *Conseils en gestion de l'information*.
- La DAGI vous contactera pour la suite.